

Mode d'emploi de l'outil "Tableau des indicateurs de programme"

Cet outil a pour but d'alimenter les tableaux "Indicateurs du programme", "ACTEURS RELAIS IDENTIFIES", et "PARTENAIRES MOBILISES sur l'ensemble de la réalisation du programme" dans l'annexe technique des programmes Année 1 et de permettre le suivi de l'avancée du programme pour les années 1, 2, 3, 4 et 5.

Il est composé des feuilles suivantes :

- Les fiches explicatives des 11 indicateurs (I01 à I11), dont trois facultatifs (I01, I04 et I08) à suivre durant les 5 années du programme
- Quelques définitions utiles
- Le cadre de saisie des données des valeurs cibles et des valeurs réalisées pour les 11 indicateurs
- Le cadre de la base de donnée des relais correspondant au tableau "ACTEURS RELAIS IDENTIFIES" dans l'annexe technique des programmes Année 1
- Le cadre de la base de donnée des partenaires correspondant au tableau "PARTENAIRES MOBILISES sur l'ensemble de la réalisation du programme" dans l'annexe technique des programmes Année 1
- Le tableau des indicateurs de programme à reprendre dans les rapports annuels correspondant au tableau "Indicateurs du programme" dans l'annexe technique des programmes Année 1

Ces feuilles sont accessibles en cliquant sur le lien suivant sur chaque feuille :

[^Accéder au menu](#)

A. Saisie des données pour alimenter le tableau des indicateurs de programme

Les données pour les indicateurs doivent être saisies dans la feuille "Saisie des données". Cette feuille de saisie alimente de façon automatique le tableau des indicateurs de programme (cf. ci-dessous). Trois tableaux doivent être complétés :

- Le tableau "date de démarrage du programme" ;
- Le tableau "Valeurs cibles", qui correspond aux objectifs fixés par la collectivité lors de l'élaboration du programme en année 1 pour chacun des indicateurs ;
- Le tableau "Valeurs réalisées", qui correspond aux valeurs observées chaque année pour chacun des indicateurs ;

Etape 0 : Saisie des données - Date de démarrage du programme, date de signature du programme, année de référence et années de déroulement du programme

Dans ce cadre, il faut introduire la date de démarrage et la date de signature du programme. Ces deux dates peuvent être identiques. Il faut également saisir l'année de référence du programme pour le calcul de certains indicateurs et les années de déroulement du programme.

Etape 1 : Saisie des données - Valeurs cibles

Le tableau "Valeurs cibles" doit être rempli lors de l'élaboration du programme en année 1 pour toutes les années. Il reprend les objectifs fixés par la collectivité pour chaque indicateur.

Pour remplir ce tableau, ces objectifs doivent être saisis dans les cases jaunes, qui correspondent aux zones de saisie, et ce pour chaque indicateur. Les objectifs sont automatiquement transposés dans le tableau des indicateurs de programme.

Etape 2 : Saisie des données - Valeurs réalisées

Le tableau "Valeurs réalisées" doit être rempli chaque année pour les valeurs de l'année concernée. Il reprend les résultats observés chaque année pour chaque indicateur.

Pour remplir ce tableau, il faut saisir les résultats dans les cases jaunes, qui correspondent aux zones de saisie, et ce pour chaque indicateur. Pour certains indicateurs, un calcul automatique est fourni dans les zones rouges. Les résultats pour chaque indicateur sont automatiquement transposés dans le tableau des indicateurs de programme.

Dans certains cas, différentes sources sont disponibles pour obtenir la même information. Par souci de cohérence, les collectivités sont tenues d'utiliser les mêmes sources et les mêmes méthodes d'évaluation durant le programme.

B. Saisie des données dans le tableau des indicateurs de programme

Le tableau des indicateurs de programme reprend par indicateur, les valeurs cibles fixées en année 1 et les valeurs réalisées chaque année pour chaque indicateur. Ce tableau permet de mettre en évidence l'état et le degré d'avancement du programme en termes d'impact et de réalisation.

Les valeurs des indicateurs (valeurs cibles et valeurs réalisées) sont transposés automatiquement à partir de la feuille de saisie des données.

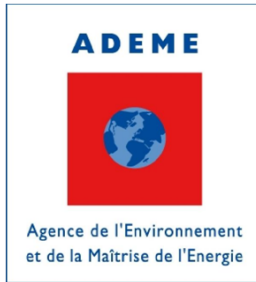
Les colonnes "Année de référence", "Responsable du suivi" et "Date de validation" (si nécessaire) doivent être complétées.

C. Saisie des données dans la base de données "Partenaires"

La base de données "Partenaires" propose un cadre de saisie pour les différents partenaires participant au programme. Ces bases de données facilitent le travail de collecte des données pour les indicateurs relatifs aux partenaires.

D. Saisie des données dans la base de données "Relais"

La base de données "Relais" propose un cadre de saisie pour les différents relais participant au programme. Ces bases de données facilitent le travail de collecte des données pour les indicateurs relatifs aux relais.



Evaluation des Programmes Locaux de Prévention des déchets

[Le tableau des indicateurs de programme](#)

[Le tableau de saisie des données](#)

[Le mode d'emploi](#)

[La liste des définitions utiles](#)

[La base de données "Partenaires"](#)

[La base de données "Relais"](#)

[Une liste d'exemples des catégories de relais](#)

Vous trouverez les fiches des indicateurs de performance des programmes locaux de prévention des déchets. Ces fiches sont les modes d'emploi des indicateurs.

Code	Nom de l'indicateur
I 01	Pourcentage des apports des partenaires (financiers, matériels, humains), cumulés sur l'ensemble des années, valorisés en euros par rapport au budget annuel réalisé
I 02	Part du financement du programme (cumulé) provenant de l'ADEME
I 03	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)
I 04	Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité
I 05	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues
I 06	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés
I 07	Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés
I 08	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.
I 09	Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE
I 10	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence
I 11	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence

[^Accéder au menu](#)

Liste des définitions utiles

Année calendaire	Une année calendaire fait référence à un intervalle de temps défini conventionnellement suivant un calendrier (ex : du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010).
Année civile	Année commençant le 1er janvier et terminant le 31 décembre
Equipe projet	Elle comprend les personnes qui travaillent régulièrement sur le projet. Ce sont les équipes d'animations et de pilotage composées en fonction des programmes des personnes suivantes : animateur de projet, ambassadeurs de la prévention (et du tri), élus, employés du service communication, techniciens d'enquête, personnes d'encadrement du programme (directeur du syndicat, ...), comptables, chargés de mission divers, experts techniques, coordinateurs tarification incitative, assistants administratifs...
OMA	Ordures ménagères et assimilées : <ul style="list-style-type: none"> • ordures ménagères résiduelles collectées en mélange ; • matériaux secs collectés sélectivement (emballages - y compris verre - journaux, magazines) ; • fraction fermentescible des ordures ménagères.
Partenaire	Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi un partenaire est un organisme (ou une personne) qui participe (ex : au niveau technique et/ou financier) à la réalisation d'une (ou plusieurs) action(s) et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser. L'ADEME ne doit pas être considérée comme un partenaire
Relais	Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du plan ou du programme de prévention (sans rémunération dans le cadre du plan/programme de prévention), <u>sans un accord formel</u> avec la collectivité qui met en œuvre le plan / programme.
Exemples Partenaires / Relais	<ul style="list-style-type: none"> - Un supermarché mettant en œuvre des actions concrètes en magasin (mise en avant de produits générant moins de déchets, sensibilisation active de la part du personnel, ...) dans le cadre d'achats éco-responsables = Partenaire - Un supermarché affichant des posters sur sa vitrine ou mettant à disposition des autocollants stop pub sans assurer obligatoirement un suivi de son action = Relais - Une école mettant en place un programme pédagogique complet sur le thème de la prévention, réalisant une enquête ou participant à une "opération témoin" = Partenaire - Une école dans laquelle un animateur du programme effectue une présentation sur le thème de la prévention = Relais
Un partenariat peut notamment, en fonction des ressources apportées, être de nature :	
- financière	Apport d'argent pour la mise en œuvre d'une action ;
- technique	Support technique pour la mise en œuvre d'une action ;
- humaine	Apport de temps de travail réalisé par des personnes pour la mise en œuvre d'une action ;
- matérielle	Apport de matériel (camion, composteurs, gobelets, ...) ou mise à disposition d'un endroit (salle, local, ...) pour la mise en œuvre d'une action.